



1909

La Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) et se référant à sa lettre du 14 aout 2020 relative à la demande d'information sur les bonnes pratiques et défis pour atténuer l'impact du COVID-19 en perspective de la présentation, le 14 septembre 2020, du compte rendu oral de la Haute Commissaire des droits de l'Homme dans le cadre des travaux de la 45^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme (CDH), a l'honneur de lui faire part, en guise de contribution, des mesures entreprises par les autorités marocaines, sur Hautes Instructions et Directives Royales, en vue de limiter la propagation pandémique à l'échelle nationale.

La Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève, saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, l'expression de sa considération distinguée.



Genève, le 31 aout 2020

Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH)

registry@ohchr.org

fax : +41229179008

Fiche sur les décisions et mesures entreprises par le Royaume du Maroc dans sa lutte contre la propagation du COVID-19

I. Une démarche proactive et anticipative :

- Le Royaume du Maroc a inscrit son action dès les premiers cas apparus sur le territoire national, **dans une approche anticipative**, mettant en avant les intérêts de la population préalablement à toute autre considération ;
- La mise en œuvre de l'ensemble des décisions a nécessité **la création d'un Fonds spécial pour la gestion de la crise**, qui a récolté près de 3,2 millions de dollars, à travers des contributions volontaires de toutes les institutions publiques et privées ainsi que des dons de personnes physiques et morales, en vue de maintenir une stabilité économique, à travers **la mise en place d'un comité de veille économique**, visant à :
 - Limiter les répercussions néfastes de la crise ;
 - Eviter des dépôts de bilans ou des faillites d'entreprises et d'importantes pertes d'emplois, surtout en ce qui concerne les très petites et petites entreprises, et ;
 - Accompagner les catégories les plus vulnérables de la société ;
- Ces catégories ont été soutenues de manière directe à travers :
 - Le renforcement des prestations de proximité, en aide sanitaire, alimentaire, financière et hébergement des personnes en situation de précarité, dans toutes les régions du Royaume ;
 - Le déploiement d'hôpitaux et structures médicales mobiles, mais également ;
 - Une indemnisation forfaitaire au profit des salariés ayant perdu leur emploi en raison de la crise.
- Sur un autre volet, 5654 détenus ont bénéficié de la grâce Royale au mois d'avril 2020, pour contrer la propagation du virus en milieu carcéral, selon des considérations humanitaires et objectives, parmi lesquelles l'âge, l'état de santé et donc la vulnérabilité au COVID-19.
- Dans le discours de la fête du Trône, Sa Majesté le Roi a précisé, dans ce contexte particulier de crise sanitaire, les contours du plan de relance économique, notamment par la création d'un fonds d'investissement stratégique d'environ 120 milliards de dirhams qui seront injectés dans l'économie nationale, soit l'équivalent de 11 % du PIB.

Le discours Royal a également annoncé la généralisation de la couverture sociale au profit de tous les marocains, au cours des cinq prochaines années, à commencer par l'Assurance maladie obligatoire et les allocations familiales, ainsi que l'accès à la retraite et à l'indemnité de perte d'emploi.

II. Un accompagnement continu des populations migrantes et demandeurs d'asile :

S'agissant des migrants présents sur le territoire marocain, le gouvernement a initié une campagne de sensibilisation pour l'accès complet à l'information, qui demeure un élément central en temps de pareille crise.

Aussi, le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) a signé avec le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) une Convention-cadre de partenariat pour l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile aux soins de santé, en cette période de pandémie du coronavirus.

Depuis, le Maroc soutient ces populations en assurant des consultations dans différentes spécialités, y compris dans le domaine de la psychologie par des médecins volontaires. Le Conseil s'est également engagé à soutenir le HCR dans la mise en place de conventions avec les cliniques et laboratoires du Maroc à cet effet, mais aussi à faire des dons de médicaments.

Les migrants installés de manière régulière au Maroc ont quant à eux un accès aux mêmes services publics de santé et autres, que les citoyens marocains.

III. Une solidarité continentale, ancrée dans l'esprit et la pratique :

Profondément attaché à son appartenance géographique à laquelle il accorde le plus grand intérêt, le Maroc a conduit une opération d'aide au profit de 15 Etats africains frères, y compris la Commission de l'Union Africaine, pour les soutenir dans ces circonstances particulières face à la pandémie, constituant un réel pont aérien entre les différentes régions du continent.

IV. Un attachement au multilatéralisme en toute circonstance :

L'attachement du Maroc au multilatéralisme se matérialise par le soutien aux plans et initiatives du Secrétaire Général des Nations Unies, ainsi qu'aux autres initiatives auxquelles le Maroc apporte son plein concours, à titre d'exemple, le Groupe de coordination Ministérielle pour le COVID-19 qui comprend 13 pays des 4 continents ; la déclaration conjointe de l'Alliance pour le Multilatéralisme ; le "Support Group for Global Infectious Disease Response (G4IDR)..."

V. Les défis qui persistent :

Malgré cet engagement national de toutes les forces vives, rassemblées autour des efforts fondateurs de Sa Majesté le Roi, le Maroc connaît une recrudescence des cas dans plusieurs régions du Royaume, et peine à maintenir un équilibre entre les obligations sanitaires et la levée progressive des restrictions imposées depuis des mois. C'est en ce sens que l'échange d'informations et des bonnes pratiques est capital pour le bénéfice de tous.